

*M. McIlraith:*

D. Je vais essayer de faire éclaircir un point par le témoin. Suivant votre exposé, monsieur Bickerton, comme je l'ai entendu ce matin, vous, comme représentant des Fermiers unis du Canada, section de la Saskatchewan—je veux parler particulièrement du milieu de la page 344 de votre exposé—semblez condamner péremptoirement les personnes qui doivent veiller au fonctionnement du système de crédit au Canada, du système bancaire et du système de crédit. Au cours de l'interrogatoire par l'un des membres du Comité vous avez défini votre position en ce qui concerne la Banque du Canada et, apparemment, la condamnation de votre association ne la vise pas. Aux premières pages de votre exposé, il est question du prêt agricole dans le passé et vous en venez à parler des recommandations faites en 1913 et ainsi de suite, et vous dites: "Toutefois, à la suite de nouvelles représentations adressées au gouvernement provincial, les mesures législatives concernant la Commission du prêt agricole de la Saskatchewan ont été adoptées en 1917; malheureusement, faute d'argent, cette Commission n'a pas pu fonctionner." Ces mesures législatives ont-elles continué à exister?—R. Oh! oui. Peu après—la loi était adoptée—une émission d'obligations a été lancée et un nombre considérable d'obligations du prêt agricole a été vendu en grande partie dans la province même. Je puis ajouter que notre organisation détient un grand nombre de ces obligations sur lesquelles nous touchons 5 p. 100 d'intérêt.

D. Quels sont les prêts en cours dans votre province?—R. Les prêts agricoles de la Saskatchewan. Nous avons aussi le prêt agricole fédéral.

D. Oui, mais je voulais surtout être renseigné sur la législation du prêt agricole de la Saskatchewan; quel est le genre du prêt?—R. Première hypothèque sur les fermes?

D. Oui, pouvez-vous me donner le montant?—R. Je ne le pourrais pas. J'ai examiné les rapports de la Commission du prêt agricole fédéral; je n'ai pas vu depuis longtemps les rapports de la Commission provinciale du prêt agricole.

D. Quel taux d'intérêt la Commission provinciale du prêt agricole exige-t-elle pour la première hypothèque?—R. Je crois que c'est 6 p. 100. J'en suis presque certain pour la première hypothèque. Je demanderais à M. Graham de dire si c'est exact.

M. GRAHAM: Je ne pourrais pas dire si c'est exact ou non; je crois que vous avez raison.

Le TÉMOIN: Je crois avoir raison.

*M. McIlraith:*

D. Dois-je comprendre que ceux qui sont responsables de l'application de la loi provinciale peuvent être visés par cette condamnation dont la dernière partie de votre exposé fait mention?—R. Cela n'a rien à voir avec le système bancaire; il s'agit d'une question d'hypothèque.

D. Cela concerne les systèmes de crédit; cela se rapporte au crédit?—R. Cela se rapporte au crédit.

D. Je comprends que vous condamnez maintenant ceux qui sont responsables du fonctionnement du système de crédit au Canada?—R. Oui, et pour concrétiser, le principe du système.

D. Eclaircissons le point. Cela ferait partie du système de crédit, n'est-ce pas?—R. Il y a une petite différence. Le gouvernement provincial lance une émission d'obligations. Nous, les Fermiers unis du Canada, avons acheté de ces obligations. Nous avons remis l'argent au gouvernement provincial qui, à son tour, a consenti des prêts sur première hypothèque aux cultivateurs sur leurs propres fermes.

D. C'est une institution de propriété publique?—R. Oui.